

J'ÉLÈVE LA
PROFESSION

Montréal, le 28 avril 2021

PAR COURRIEL

Madame Sonia LeBel
Présidente du Conseil du trésor
875, Grande-Allée Est
4e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Objet : La FIPEQ-CSQ demande un règlement rapide des négociations en CPE, avec un dépôt salarial à la hauteur des attentes afin de relancer le réseau de la petite enfance du Québec

Madame la ministre,

Le 20 avril dernier, le ministère de la Famille et la Mutuelle provinciale de négociation des conventions collectives des centres de la petite enfance (une association qui représente une quarantaine de CPE) ont présenté des demandes normatives aux membres du comité de négociation des Syndicats des intervenantes en petite enfance (SIPE), affiliés à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

Les représentantes de la FIPEQ-CSQ étaient à la fois choquées et abasourdiées du contenu des demandes normatives déposées, ne croyant pas qu'il était possible que le ministère de la Famille et les employeurs puissent imaginer une seconde que de retirer des droits acquis dans les conditions de travail des intervenantes en petite enfance soit une option plausible face à la crise que nous vivons dans notre réseau. Alors que les intervenantes sont 98 % des femmes qui sont non seulement sous-payées, mais qui font aussi face à des enjeux majeurs de pénurie de main-d'œuvre et qui sont du même fait affectées par un épuisement professionnel massif, la FIPEQ-CSQ espérait des solutions concrètes qui répondent à ses demandes à la table de négociation, pourtant déjà abrégées dans le contexte de la pandémie.

Les affirmations du ministre de la Famille des dernières semaines donnaient de bons espoirs aux salariées en CPE que cette négociation serait bien différente de la dernière, qui s'est déroulée pendant une sombre période d'austérité et durant laquelle elles ont dû se battre afin de conserver

leurs acquis. Tout portait à croire que le gouvernement actuel serait prêt à en arriver à une entente rapidement afin d'améliorer les conditions de travail et de bonifier les salaires des intervenantes en CPE, qui sont parmi les plus bas au Québec chez les diplômées au niveau collégial. Cette semaine encore, le ministre de la Famille en parlait avec optimisme à l'Assemblée nationale.

Or, les propositions reçues à la table de négociation de la part de la partie patronale et du ministère de la Famille, incluent notamment une réduction des droits parentaux et de la conciliation famille, travail et vie privée, moins de garanties d'heures pour les éducatrices remplaçantes ce qui ne les encouragera pas à rester, ainsi que la possibilité d'imposer des heures supplémentaires obligatoires aux intervenantes. Pendant que le ministre de la Famille et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale affirmaient en conférence de presse qu'ils veulent inciter les jeunes femmes à être formées pour travailler dans ce réseau de la petite enfance qui fait notre fierté, des centaines d'éducatrices nous ont écrit que les demandes patronales leur donnent plutôt le goût de quitter leur domaine. Il faut savoir que ces demandes s'ajoutent à celles qui sont revendiquées par les employeurs à la table de négociation regroupée, à laquelle les directions de CPE soutiennent qu'il faut notamment assouplir la procédure de probation à la faveur des gestionnaires et mettre l'entière responsabilité relative au renouvellement des demandes d'absences pour empêchements aux éducatrices. C'est la goutte qui fait déborder le vase.

Depuis le début de la pandémie, les intervenantes en petite enfance sont en première ligne d'intervention et continuent d'offrir tous les services, et ce, malgré les risques pour leur santé. Elles ont été présentes pour que les parents puissent leur confier en toute sécurité leurs enfants et, ainsi, retourner au travail. Elles jouent un rôle essentiel dans les premières étapes du développement éducatif des enfants et offrent un service de qualité, universel, accessible et favorisant l'égalité des chances, malgré la pénurie de main-d'œuvre. Par contre, comme si elles n'en avaient pas déjà assez sur les épaules, malgré l'impossibilité d'être remplacée pour prendre une journée de congé pour s'occuper de leur propre enfant ou prendre des vacances bien méritées, le ministère de la Famille et les directions de CPE profitent de leur bonne volonté. Oui, elles sont des femmes passionnées, qualifiées, dévouées et attachées à leur profession qui font énormément de sacrifices pour que le réseau de la petite enfance reste fonctionnel, peu importe le contexte. Ainsi, pour la FIPEQ-CSQ, il est inacceptable qu'un métier aussi névralgique pour la société québécoise ne mérite pas plus de reconnaissance.

D'un côté, le ministre de la Famille dit vouloir valoriser la profession d'intervenante. De l'autre, nous essayons de comprendre pourquoi son ministère et les directions de CPE songent à imposer des heures supplémentaires pour pallier la pénurie de personnel au lieu d'ajouter des ressources pour freiner l'exode d'intervenantes qui quittent, à bout de souffle. Nous essayons de comprendre en quoi retirer des droits parentaux acquis à des intervenantes, qui sont aussi mères de famille, pourrait s'avérer une solution valorisante qui les motiverait à continuer à s'occuper des enfants de milliers d'autres femmes québécoises? Nous essayons d'imaginer un futur où le Québec offrirait une place régie et subventionnée à chaque enfant et où chaque mère pourrait avec aisance regagner le marché du travail et participer à la relance économique, mais encore une fois tout repose sur les épaules des intervenantes qui ne se sentent pas écoutées ni appréciées. Et aujourd'hui, elles sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande et le gouvernement refuse toujours d'ajouter des ressources.

Madame la ministre, aujourd'hui, nous vous demandons de reculer dans les demandes insensées qui ont été présentées à la FIPEQ-CSQ et qui vont, nous le savons tous, aggraver le manque

criant de personnel sur le terrain. Nous sommes impatientes de connaître la position de la partie patronale et du ministère de la Famille quant à nos revendications syndicales et nous espérons que, rapidement, nous obtiendrons des réponses à nos revendications salariales. La hausse du salaire, la création de postes de soutien aux intervenantes en CPE et l'ajout d'heures dédiées à la préparation pédagogique sont en tête de liste de nos demandes. En tenant compte du contexte économique actuel, nous réclamons des hausses salariales d'environ 3,50 \$ sur trois ans. Cette mince augmentation des salaires des intervenantes en CPE est la seule marge de manœuvre possible qui favoriserait l'attraction de personnel dans le cadre de cette pénurie, comme vous l'appelez aussi, qui est la source du manque de places pour les tout-petits.

Madame la ministre, les intervenantes en CPE ont tenu le coup durant la crise sanitaire, permettant ainsi aux travailleuses des services de la santé d'œuvrer en toute tranquillité d'esprit. Nous vous invitons à venir les rencontrer, le samedi 15 mai prochain, devant votre bureau de circonscription. Le temps est venu de valoriser leur profession et de leur offrir la reconnaissance qu'elles méritent, afin d'attirer la relève qui se fait de plus en plus rare : nous vous demandons donc de venir échanger avec elles, en personne, sur les enjeux qu'elles vivent au quotidien. Le temps est venu d'assurer des conditions d'exercice décentes, ce qui permettra de retenir la main-d'œuvre d'expérience qui travaille dans notre réseau et qui offre un service de qualité salué à l'échelle du Canada : ce serait un plaisir partagé qu'elles vous parlent de ce réseau avec fierté.

Nous ne souhaitons rien de moins qu'un règlement rapide des négociations en cours, avec des incitatifs qui permettront d'arrêter l'hémorragie et d'ajouter du sang neuf. C'est uniquement cette injection de ressources qui pourra guérir notre réseau de la petite enfance et qui garantira la création des milliers de places promises par le ministre de la Famille. Nous ne souhaitons pas être un frein additionnel au ralentissement de l'économie du Québec et nous espérons, en toute sincérité, avoir votre entière collaboration pour un dépôt salarial à la hauteur des attentes des intervenantes et une résolution rapide des différends actuels aux tables de négociation.

Au nom de la FIPEQ-CSQ, merci de l'attention que vous porterez à notre demande et au plaisir de vous rencontrer le 15 mai prochain.

Cordialement,



Valérie Grenon
Présidente de la FIPEQ-CSQ

c. c. M. Mathieu Lacombe, ministre de la Famille